

# L'intelligence artificielle, une révolution pour les administrateurs et mandataires judiciaires



Par Charles BEAUSSART,  
Administrateur judiciaire

## Note de contexte

Cet article a été rédigé à l'aide de l'application NOTAE.

Concrètement, les idées qu'il contient ont été intégrées dans l'application sous forme d'une liste synthétique.

Il a ensuite été demandé à l'application de générer un article pour le bulletin de l'IFPPC à l'attention des confrères administrateurs et mandataires judiciaires afin de les convaincre de l'utilité de s'intéresser dès à présent aux outils d'IA.

L'application a enfin généré l'article en une trentaine de secondes, lequel a fait l'objet d'une relecture et de quelques modifications que nous avons décidé de laisser en évidence pour mieux se rendre compte du résultat de l'IA.

En dehors du temps de réflexion, le temps total consacré à la rédaction, à la relecture et à la correction de l'article est estimé à 12 minutes.

L'évolution technologique que représente l'intelligence artificielle (IA) est une révolution pour notre profession d'administrateurs judiciaires, comparable à l'avènement des emails à l'époque du courrier postal. En nous permettant d'automatiser des tâches chronophages et à faible valeur ajoutée comme la rédaction de rapports et de comptes rendus, l'IA nous offre l'opportunité de nous recentrer sur notre cœur de métier : l'analyse approfondie des difficultés rencontrées par les entreprises et la mise en œuvre de solutions concrètes pour y remédier.

## DES APPLICATIONS IMMÉDIATEMENT EXPLOITABLES

Parmi les nombreuses applications de l'IA, certaines sont d'ores et déjà opérationnelles et directement utilisables dans le cadre de nos missions. C'est notamment le cas de la génération automatisée de comptes rendus de réunions, en particulier celles tenues en visioconférence.

Les outils d'IA actuels sont capables de produire des comptes rendus d'une qualité remarquable, ce qui représente un gain de temps précieux pour les administrateurs judiciaires qui sont tenus d'en établir régulièrement dans le cadre de leurs mandats.

La rédaction assistée par IA de certains courriers est une autre application immédiatement exploitable. Dès lors que nous sommes en mesure d'exprimer les idées principales que nous souhaitons voir figurer dans un courrier, des outils d'IA peuvent générer une première version que nous pouvons ensuite affiner et personnaliser. Cette approche permet de gagner en efficacité tout en conservant la maîtrise du contenu final.

## DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES À COURT ET MOYEN TERME

Au-delà de ces cas d'usage immédiatement opérationnels, l'IA ouvre des perspectives très prometteuses pour notre profession à court et moyen terme. Ainsi, des outils sont en passe d'émerger pour automatiser la réalisation d'analyses financières, la génération des parties standard de nos rapports ou encore la mise en forme de documents tels que les "teasers" que nous établissons dans le cadre de la recherche de

preneurs pour les entreprises en difficulté.

À moyen terme, il est envisageable que l'IA puisse faciliter la saisie des déclarations de créances en extrayant automatiquement les informations pertinentes des documents fournis par les créanciers. De même, des outils d'IA pourraient nous assister dans le traitement des offres de reprise, par exemple en pré-remplissant des tableaux d'analyse multicritères. Elle pourrait également, de même, des outils d'IA pourraient ou être en mesure d'établir des synthèses des positions des banques à partir des échanges de mails dans le cadre des procédures de conciliation. ou encore de... faciliter la saisie des déclarations de créances en extrayant automatiquement les informations pertinentes des documents fournis par les créanciers.

## MAÎTRISER CES OUTILS POUR EN TIRER LE MEILLEUR PARTI

Si les opportunités ouvertes par l'IA sont immenses, il est indispensable que nous, administrateurs et mandataires judiciaires, maîtrisions ces outils pour en tirer le meilleur parti tout en continuant à respecter nos obligations déontologiques, notamment en matière de secret professionnel et de protection des données personnelles (RGPD).

Cela implique en premier lieu de monter en compétence sur le fonctionnement de ces technologies afin d'être en mesure de paramétrer finement les outils que nous utiliserons, en définissant précisément le niveau de contrôle et de supervision que nous souhaitons conserver sur les tâches automatisées. Il nous faut également développer notre capacité à comparer les différentes solutions disponibles sur le marché pour sélectionner celles qui sont les plus adaptées à nos besoins et contraintes spécifiques.

## UNE DÉMARCHE COLLECTIVE À L'ÉCHELLE DE LA PROFESSION

Face à la complexité de ces sujets et à la rapidité de l'évolution technologique, il n'est pas réaliste d'imaginer que chaque administrateur judiciaire professionnel puisse conduire isolément ce travail d'appropriation et d'évaluation des outils d'IA. Comme nous le faisons déjà en nous appuyant sur des experts informatiques pour paramétrer les réseaux de nos études ou sur des développeurs spécialisés pour nos logiciels métiers, il est essentiel de nous entourer de spécialistes de l'IA qui pourront nous guider et nous accompagner.

Plus fondamentalement, c'est une réflexion collective à l'échelle de notre profession qui doit être menée pour définir une stratégie cohérente et mutualisée de déploiement de l'IA. Cela passe par l'identification des partenaires technologiques les plus pertinents, la définition d'un cadre d'intervention commun fixant des exigences claires en matière de confidentialité, de sécurité et d'éthique, ainsi que par la mise en place de formations permettant au plus grand nombre d'entre nous de monter en compétence.

Notre prochain séminaire à la Colle-sur-Loup, qui comportera un atelier dédié à l'IA, ainsi que le congrès de l'IFPPC qui sera entièrement consacré à la digitalisation des procédures, seront deux temps forts pour engager collectivement ces travaux. En nous saisissant de ces enjeux cruciaux pour l'avenir de notre profession, nous pourrions faire de l'intelligence artificielle un puissant levier au service de l'efficacité et de la qualité de nos interventions auprès des entreprises en difficulté. ●

**n**otae.ai